

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 25 AOÛT 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 25 août 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Hugo Guénette, Bernard Duffy, Alain Labelle.

Sont absents : Le conseiller Claude Gauthier
Le conseiller Mathieu Caron
La conseillère Katy Barbe

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est également présent, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

Selon l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, cette séance est tenue à huis clos.

**2020-08-281 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-282 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Mandat à la Firme Deveau Avocats - Relations de travail

- 4- Mandat à la Firme Deveau Avocats – Avis juridique – Matricule 83032 - 4909-91-8565
- 5- Contrat du directeur du Service incendie
- 6- Brigadier scolaire
- 7- Retour des photocopieurs – Autorisation de paiement
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-08-283 MANDAT À LA FIRME DEVEAU AVOCATS
– RELATIONS DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la résolution 2009-11-398 mandatant la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés à titre de procureurs de la Ville qu'elle prenne en charge tous les mandats présents et futurs que la Ville lui soumettra, sous réserve de certaines exceptions ;

CONSIDÉRANT que, par ailleurs, la Ville adopte annuellement des résolutions aux fins d'accorder un mandat général à la firme Deveau Avocats ;

CONSIDÉRANT qu'en regard des dossiers de relations de travail, il y a lieu de mettre à jour les mandats en tenant compte du nouveau nom du cabinet et de l'indexation des coûts d'honoraires depuis ce temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De confirmer que les mandats en relations de travail, aux fins de représenter la Ville de Gracefield, sont confiés à la firme Deveau Avocats, incluant notamment mais non limitativement la représentation de la Ville dans le cadre de plaintes ou de griefs déposés dans ce domaine, la négociation de règlements hors cour, le cas échéant, la négociation de conventions collectives ou de contrats de travail et tout autre action ou mesure visant à conseiller la Ville ou à protéger les intérêts de la Ville dans ce domaine, le tout au tarif horaire de 190 \$ taxes et frais en sus, étant entendu que ce tarif pourra être indexé annuellement par résolution de la Ville, au besoin.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-08-284 MANDAT À LA FIRME DEVEAU AVOCATS
– AVIS JURIDIQUE – MATRICULE 83032-
4909-91-8565**

CONSIDÉRANT les permis émis dans le dossier portant le matricule 83032-4909-91-8565 ;

CONSIDÉRANT la situation particulière en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, afin de retenir la Firme Deveau avocats, pour obtenir un avis juridique dans le dossier portant le matricule 83032-4909-91-8565, afin de connaître la conformité de l'infrastructure présente sur le lot dudit matricule, relativement aux règlements d'urbanisme.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CONTRAT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Invoquant un conflit d'intérêts, le conseiller Hugo Guénette s'est retiré des délibérations pour le traitement du projet de résolution déposé, considérant qu'il n'y a plus quorum, l'adoption du contrat du Directeur du Service incendie est reporté à une séance ultérieure.

2020-08-285 BRIGADIER SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 29-0013 est toujours en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT que son remplaçant, l'employé numéro 32-0074, n'est plus intéressé par ce poste :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à un appel de candidature interne et externe pour le poste de Brigadier scolaire pour la Ville de Gracefield, et ce, à titre de remplacement temporaire pour une durée indéterminée.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Au besoin, la décision prise par la direction générale sera entérinée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire de septembre 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-286 RETOUR DES PHOTOCOPIEURS – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les contrats de location de deux photocopieurs de marque Konica Minolta, signé le 5 août 2015, pour une période 60 mois chacun auprès du fournisseur Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd ;

CONSIDÉRANT le contrat de maintenance avec CPC Avantage pour les deux photocopieurs, signé le 6 août 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer pour l'annulation du contrat de service entre la Ville de Gracefield et le contrat de maintenance CPC Avantage.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer l'autorisation de retrait d'équipement et d'autoriser le paiement de 450.00 \$ plus les taxes applicables pour le retour des deux photocopieurs, suivant les courriels reçus de Madame Lisa St-Aubin de Konica Minolta, les 13 et 25 août 2020. Les équipements à ramasser par DLL, suivant le numéro de bail 001-0199189-00 / 001-019924-00, modèles détaillés comme suit :

Konica Minolta	–	BH 754e	-	A55V017004361
Konica Minolta	–	BH C654e	-	A2X1017011743

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-08-287 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire et résolu :

De lever la séance extraordinaire, il est 19 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire

Le Directeur général et greffier

Réal Rochon

Sylvain Hubert

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire